



Communiqué de Presse
À Paris, le 17 janvier 2023

Parcoursup – accessibilité numérique

La Fédération des Aveugles de France dénonce l'inaccessibilité numérique de nombreux sites de l'enseignement supérieur

A l'occasion de l'ouverture des inscriptions sur Parcoursup avec la formulation des vœux, la Fédération se réjouit de l'accessibilité de la plateforme, mais s'inquiète de celle des sites des établissements vers lesquels les étudiants sont redirigés. Lors d'une étude¹ publiée au printemps, la Fédération des Aveugles et Amblyopes de France constatait qu'un trop faible nombre de sites web d'universités françaises respectait les obligations légales en matière d'accessibilité numérique². Ce manque d'accessibilité constaté, au-delà du respect des obligations légales, compromet voire interdit aux étudiants déficients visuels des conditions d'études identiques à celles de leurs homologues voyants puisqu'ils n'accèdent pas aux outils pédagogiques indispensables.

Pour la Fédération, l'accès aux formations pour les personnes déficientes visuelles est un enjeu majeur pour garantir l'employabilité. Or, aujourd'hui, plus de la moitié des personnes handicapées visuelles sont au chômage.

En novembre dernier, la Fédération avait ainsi mobilisé les acteurs de l'enseignement supérieur et les universités lors d'un [Webinaire pour échanger sur les bonnes pratiques et les actions prioritaires](#) à mettre en place en faveur de l'accessibilité numérique dans l'enseignement. A cette occasion, Anne-Sophie, étudiante malvoyante à l'université de Marseille en master 2 Parcours Handicap et Dépendance a pu faire part de son expérience : *« l'inscription est impossible à réaliser dans un environnement numérique inaccessible. Poursuivre ses études relève du parcours du combattant. »*. L'étudiante ajoute que *« quand il faut 20 minutes pour un étudiant voyant pour lire un document, une personne déficiente visuelle doit y consacrer au moins 2h30. »*

La Fédération des Aveugles et Amblyopes de France, en première ligne dans le combat sur l'accessibilité des personnes déficientes visuelles, interpelle ainsi les pouvoirs publics pour faire évoluer cette situation de toute urgence. Pour Bruno Gendron, président de la Fédération des Aveugles et Amblyopes de France, *« à l'heure des discussions autour de l'âge de départ à la retraite, nous nous battons pour favoriser l'accès à l'enseignement et donc à l'emploi. Nous restons ainsi fidèles à notre devise « la citoyenneté, ça nous regarde ! », et nous resterons mobilisés pour que les personnes aveugles et malvoyantes ne soient pas considérées comme des sous-citoyens. »*

Contact presse:

aveugles_de_france@ad-convergence.com

Shahina Akbaraly / 06 50 82 55 02

Dominique Dardel / 06 11 04 40 39

¹ [État des lieux sur la connaissance des obligations légales en matière d'accessibilité numérique en France sur 1400 sites web.](#)

² [Loi n°2005-102 sur l'égalité des droits et des chances des personnes handicapées](#)

À propos de la Fédération des Aveugles et Amblyopes de France :

Créée en 1917 et reconnue d'utilité publique le 27 août 1921, la Fédération des Aveugles et Amblyopes de France rassemble des militants, usagers, professionnels et bénévoles engagés pour une plus grande inclusion sociale et économique des personnes déficientes visuelles.

Présidée par Bruno Gendron, la Fédération représente un partenaire de premier plan des pouvoirs publics et des élus locaux. Elle est présente dans les régions de métropole et d'outre-mer, au travers de ses associations membres qui sont au service de plus de 10 000 adhérents et bénéficiaires.

La Fédération des Aveugles et Amblyopes de France agit au quotidien afin de permettre une citoyenneté pleine et entière à toutes les personnes aveugles et malvoyantes, en France comme à l'étranger.